

## BULLETIN D'INSCRIPTION - Comité des fêtes de Morangis

Pour s'inscrire au vide-greniers, apportez ce coupon-réponse dûment rempli **UNIQUEMENT** à la date prévue à cet effet :

**SAMEDI 14 SEPTEMBRE 2019**

**à l'Espace Saint-Michel**

De 9h à 12h30 et de 14h30 à 16h

(en fonction des places disponibles)

- Le vide-greniers est gratuit et réservé uniquement aux Morangissois
- Un justificatif de domicile (pas de facture de téléphone portable) et une pièce d'identité sont demandés
- Une seule inscription par adresse
- 2 dossiers maximum par personne
- Places limitées dans l'ordre d'arrivée  
(des tickets seront distribués dans la file d'attente suivant le nombre de stands disponibles).

Nom : .....

.....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

.....

Tél. : .....

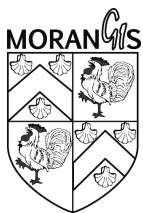
Pièce d'identité :

CNI    Passeport    Permis de conduire

Numéro : .....

Délivré le .....

Par .....



# RÈGLEMENT POUR LE VIDE-GRENIERS DU COMITÉ DES FÊTES

N° emplacement ..... Nom : .....

**Afin de répondre aux exigences de sécurité dans le cadre de l'alerte attentat, le vide-greniers sera centralisé sur le parvis de l'hôtel-de-ville, le parking de la mairie ainsi que l'avenue de la République et la rue J-H. Mansart.**

Une fois les exposants installés, suivant les horaires imposés, les entrées seront bloquées par des véhicules municipaux pour empêcher l'intrusion de véhicules. De 9h à 18h, seuls les piétons pourront accéder au vide-greniers.

L'installation des exposants se fera en trois temps, 6h00, 7h00 ou 8h00. Ils auront le droit de déposer leurs marchandises avec leur véhicule. Ensuite, les voitures devront être garés à l'extérieur du site avant 8h30.

Pour la désinstallation, les exposants pourront entrer avec leur voiture, identifiée par un macaron stipulant le numéro de l'emplacement, **seulement à la fermeture du vide-greniers**, c'est-à-dire 18h. Dans le cas contraire, les exposants pourront partir avec leurs invendus à pieds.

**Pour résumé, aucune voiture ne sera autorisée à rentrer dans l'enceinte du vide-greniers de 8h30 à 18h. Et seules les voitures identifiées y auront accès après 18h.**

A .....

Le .....

Signature